

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 8

Votants : 11

Présent(e)s : SOLEILLANT Gilles, NORHADIAN Isabel, BAROU Xavier, MOUNIER Mathilde, HAMON Pierrick, GODARD Léa, MIGNARD Stéphane, SOLEILLANT Madeleine.

Absent(e)s excusé(e)s : ROUCHON Mylène (donne pouvoir à Gilles SOLEILLANT) - JEROME Xavier (donne pouvoir à SOLEILLANT Madeleine et Daniel GAY (donne pouvoir à Mathilde MOUNIER).

Secrétaire(s) de séance : GODARD Léa

Ouverture de la séance : 8h30

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du 03/07/2026 sera arrêté en date du 18/07/2026.

1-Délibération pour délégations que le Conseil Municipal donne au Maire

Madame le Maire rappelle les délégations. Elle expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 du même code, dans les conditions fixées par le conseil municipal pour les opérations d'un montant inférieur à 40 000 euros ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ; dans la limite de 10 000 € par sinistre

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal pour un montant inférieur à 40 000 euros, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions à hauteur de 10 000 €.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution des présentes délégations.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

2 – Délibération pour Fixation des indemnités des élus :

Le conseil municipal a pris connaissance du cadre légal de calcul des indemnités de fonction. Conformément à la réglementation en vigueur, le taux d'indemnité est calculé sur la base de 100 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

Pour une commune comme la nôtre, le maire perçoit une indemnité correspondant à 52 % de cet indice, tandis que chaque adjoint perçoit 52 % de cet indice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 9

3 – Délibération Commissions communales :

Madame le Maire présente l'organisation des commissions municipales. Elle rappelle que chaque adjoint sera responsable de certaines commissions, en fonction des délégations qui lui sont attribuées. Elle précise également qu'en sa qualité de Maire, elle est membre de droit de l'ensemble des commissions.

Commission Finances	Madeleine SOLEILLANT	Léa GODARD
Commission aux écoles	Madeleine SOLEILLANT	Mathilde et Isabel
Commission voirie assainissement réseau parc technique	Gilles SOLEILLANT Xavier JEROME	Stéphane MIGNARD
Commission Cimetière	Madeleine SOLEILLANT	Daniel GAY
Commission communication / Associations	Mathilde MOUNIER Pierrick	Xavier BAROU Isabel
Commission Urbanisme	Daniel GAY Xavier JEROME	Pierrick Xavier BAROU
Commission THD Eclairage Transition énergétique bâtiment sécurité	Stéphane MIGNARD	Gilles SOLEILLANT

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délégués du SIEL :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein du SIEL42.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

Titulaire : Stéphane MIGNARD

Suppléant : Xavier JEROME

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 10

Délégués du CNAS :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner les délégués de la commune auprès du CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Madeleine SOLEILLANT en qualité de délégué élu
- La secrétaire de mairie en qualité de délégué agent

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délégué Défense :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense (militaire) pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Madeleine SOLEILLANT en qualité de correspondant défense

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 10

Délégués incendie :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner les délégués de la commune en matière de défense incendie, en lien avec le SDIS42.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Madeleine SOLEILLANT en qualité de délégué élu
- JEROME Xavier
- La secrétaire de mairie en qualité de délégué agent

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

CCAS :

Madame le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est présidé de droit par le Maire.

Il précise que la composition du conseil d'administration du CCAS doit respecter un principe d'équilibre, avec un nombre égal de membres issus du conseil municipal et de membres extérieurs.

CCAS	Madeleine SOLEILLANT Pierrick HAMON Daniel GAY Xavier JEROME	Michèle VALHORGUES Damon Evelyne GUICHARD Dominique Christiane DAMEZET
------	---	---

	Isabel NORHADIAN	Cathy CASSULO
--	------------------	---------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

4– Délibération pour la CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts prévoit la création dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, elle est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants, désignés pour la durée du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés d'au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impôts locaux et disposer de connaissances suffisantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'établir une liste de 24 noms comme ci-dessous en vue de la nomination des membres de la commission :

1	BAROU Xavier
2	GUICHARD Dominique
3	LIOTIER Annie
4	SOLEILLANT Gilles
5	DAMON Alain
6	VALHORGUES Michèle
7	DEFOUR Vincent
8	DEVIN Christèle
9	MARS Joël
10	DAMEZET Christiane
11	CHAUT Pierre-François
12	CASSULO Christian
13	GAY Daniel
14	JEROME Xavier
15	CHASSAGNEUX Thierry
16	DAMON Geneviève
17	MONTET Guy
18	CHAUVE Bernard
19	CHEVALEYRE Jean-François
20	MONTET Jean-Marc
21	DAMON Evelyne
22	CLEMENCON Isabelle
23	NORHADIAN Isabel
24	SOLEILLANT Jacques

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 3 Pour : 8

5– Délibération pour Délégués ADTHF :

Madame le Maire présente l'Association pour le Développement Touristique du Haut Forez (ADTHF), structure regroupant environ 24 communes du secteur de Saint-Bonnet-le-Château. Cette association œuvre principalement dans les domaines de la randonnée, du tourisme et de la valorisation du patrimoine local.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de cette association.

Après un tour de table, M. Daniel GAY se porte candidat au poste de titulaire et Xavier BAROU au poste de suppléant. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne M. Daniel GAY en qualité de délégué titulaire et en qualité de délégué suppléant Xavier BAROU auprès de l'ADTHF.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

6 - Délibération pour nommer les délégués au SICHAGU (Syndicat Intercommunal Chazelles /Gumières)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer six représentants au Syndicat Intercommunal de Chazelles/Gumières.

Soit 4 titulaires : Isabel NORHADIAN, Mathilde MOUNIER, Stéphane MIGNARD, SOLEILLANT Madeleine

2 suppléants : Xavier JEROME, Mylène ROUCHON

2 MEMBRES EXT : Carine CARTON, Elisa TOMASZEWSKI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

7- Délibération pour nomination d'un élu à la commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un titulaire à la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

Il propose Monsieur Xavier BAROU comme délégué et Léa GODARD comme suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

8 - Délibération pour vote des taux des taxes directes locales pour 2026 :

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes d'imposition pour l'année 2026, la commune n'ayant pas de projet particulier nécessitant une hausse de la fiscalité. Il rappelle les taux actuellement en vigueur pour la taxe foncière (TF) 35.30%, la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 50.38% et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 10.82%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2026 et de reconduire les taux en vigueur

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

9- Délibération pour Conseiller communautaire :

Conformément à l'article L.273-11 du Code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés selon l'ordre du tableau : maire, adjoints, conseillers municipaux. Ainsi, le maire est d'office désigné conseiller communautaire.

Pour la présente mandature :

- **Conseiller communautaire** : SOLEILLANT Madeleine
- **Suppléant** : Gilles SOLEILLANT

Mr GILLES SOLEILLANT accepte d'être suppléant.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 10

10- Délibération pour Délégués de Loire Forez Agglomération

Délégués PLUi :

Madame le Maire explique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Loire Forez.

Madame le Maire se porte candidat en qualité de délégué titulaire et Xavier JEROME en qualité de délégué suppléant Pierrick HAMON.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délégués CLECT :

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire composée de conseillers municipaux issus des communes membres de l'intercommunalité. Pour les communes de moins de 5 000 habitants, un seul représentant doit être désigné, ce qui est le cas pour notre commune.

Monsieur GILLES SOLEILLANT s'est proposé pour assurer la fonction de délégué à la CLECT et Daniel GAY en qualité de délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délégués au comité de pilotage pour la cohésion sociale

Dans le cadre du comité de pilotage dédié à la cohésion sociale mis en place au niveau de l'intercommunalité, il est procédé à la désignation des représentants de la commune.

Sont désignées en qualité de membres :

Titulaire : Mme SOLEILLANT Madeleine

Suppléante : Mme MOUNIER Mathilde.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

611- Désignation des représentants aux commissions de LFA

	TITULAIRE	SUPPLEANT
EAU POTABLE	Daniel GAY	Léa GODARD
VOIRIE	Gilles SOLEILLANT	Daniel GAY
DECHETS	Gilles SOLEILLANT	Xavier BAROU
ENVIRONNEMENT :	Mylène ROUCHON	Isabel NORHADIAN
- BIODIVERSITE	Mylène ROUCHON	Isabel NORHADIAN
- ALIMENTATION	Pierrick HAMON	Gilles SOLEILLANT
- ENERGIE / CLIMAT	Stéphane MIGNARD	Pierrick HAMON
RIVIERES / GEMAPI	Daniel GAY	Xavier JEROME
ASSAINISSEMENT	Stéphane MIGNARD	Léa GODARD
PICS	Mathilde MOUNIER	Isabel NORHADIAN

Votes : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 9h40

Le Maire,
Madeleine SOLEILLANT



Gumières, le 18 07 2026

Le Secrétaire de séance,
Léa GODARD

NORHADIAN Isabel

HAMON Pierrick

JEROME Xavier

BAROU Xavier

MOUNIER Mathilde

MIGNARD Stéphane

ROUCHON Mylène

GAY Daniel

SOLEILLANT Gilles